COMMUNE DE VILLERS AU BOIS

Département du Pas de Calais Arrondissement de Lens Canton de Bully les Mines Envoyé en préfecture le 17/09/2024 Reçu en préfecture le 17/09/2024 Publié le 17/09/2024

Berger Levfault

ID: 062-216208546-20240910-2024013-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.



Le dix septembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ces séances, sous la présidence de Madame Doutremepuich, Maire; en suite de convocations en date du trente août deux mille vingt-quatre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents: Ms Kusz, Nevejans, Thilly,

Mes Crouvisier, Doutremepuich, Gruchala, Hocquette et Tiprez

Etait excusés: M Louette a donné procuration à M Thilly, Mme Massa a donné procuration à

Mme Hocquette, Mme Delaforge a donné procuration à M Nevejans

Monsieur Nevejans est élu secrétaire de séance

Objet: modification du montant de l'attribution du FCCR 2021

Madame le Maire rappelle que le FCCR 2021 de la CALL a été attribué sur l'aménagement d'un parcours sportif de type « parcours santé » et fitness de plein air pour un montant de 22 900€.

Les aménagements ont été réalisés et le plan de financement définitif fait apparaître un montant sollicité du FCCR à hauteur de 22 311,50€. Il convient donc de délibérer sur cette modification.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après discussion, à l'unanimité, ACCEPTE cette proposition d'attribuer le montant de 22 311,50€ du FCCR 2021.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, Le Maire
Mme DOUTREMEPUICH

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

⁻ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication